



L'environnement au cœur de nos préoccupations

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Que ce soit par la maîtrise de l'aménagement, par la réglementation ou par la sensibilisation, l'arrondissement du Vieux-Longueuil a toujours accordé une importance primordiale à la protection et à l'amélioration de son environnement. D'ailleurs, les actions prises au fil des ans par l'arrondissement témoignent de notre volonté de créer les conditions nécessaires pour que l'ensemble du territoire bénéficie du meilleur environnement possible.

En ce sens, plusieurs initiatives telles que la plantation d'arbres, la foresterie urbaine et l'utilisation de produits recyclés ont été mises sur pied grâce au comité sur l'embellissement et l'environnement. Depuis sa création, en 1995, ce comité collabore à l'organisation de diverses activités ou à l'implantation de procédures visant à protéger l'environnement. L'événement *L'arbre en fête*, le concours *Vieux-Longueuil fleuri*, la collecte des déchets domestiques dangereux (DDD), la journée écologique *La petite corvée* et les jardins communautaires situés au cœur du Parc régional de Longueuil ne représentent que quelques-uns des projets de ce comité.

Votre implication, comme citoyens, est tout aussi indéniable. En plus d'avoir contribué au succès des événements mentionnés plus haut, votre participation à la collecte des matières recyclables en est un bel exemple, car la quantité de matières recyclables ramassées annuellement est en augmentation constante depuis 1999. En plus de réduire les quantités d'ordures ménagères, cette augmentation permet à l'arrondissement de générer aussi des économies appréciables.

N'oubliez pas que c'est par les gestes que nous posons chaque jour et par nos comportements à l'égard de notre environnement que nous pouvons le plus influencer la qualité de nos vies et le futur de nos enfants. Soyez assurés que les membres du conseil d'arrondissement et moi-même continuerons à favoriser un milieu de vie où tous peuvent vivre et travailler sans compromettre la qualité de leur environnement.

Remercions nos bénévoles

À l'occasion de la *Semaine nationale de l'action bénévole*, je tiens à remercier les nombreux bénévoles qui donnent de leur temps et qui contribuent à améliorer la vie des gens au sein de notre collectivité. D'ailleurs, l'arrondissement organise annuellement deux soirées « hommage » afin de souligner le travail des bénévoles et leur témoigner notre reconnaissance pour leur implication soutenue.

Guide loisir, culture et vie communautaire, édition soleil !

Distribué le **mercredi 20 avril** avec le *Longueuil Extra* et disponible dans Internet (longueuil.ca).

Le meilleur de l'été : les camps de jour, le retour de Parc-O-Mètre, des spectacles en plein air, des randonnées à vélo, du tennis, des événements spéciaux et plein d'activités rafraîchissantes !

☎ Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire,
463-7085

Semaine québécoise des familles

En terminant, c'est avec plaisir que je vous convie à deux activités organisées par le comité d'orientation familiale de l'arrondissement à l'occasion de la *Semaine québécoise des familles*. D'abord, le 13 mai prochain, nous procéderons à l'ouverture officielle de la nouvelle maison de la famille au parc Lecavalier. Un « 5 à 7 » portes ouvertes est prévu. Vous êtes également invités à participer à la *Grande fête de la famille* qui se tiendra le 15 mai au Parc régional. La fête débutera à 11 h pour se terminer vers 16 h 30.

Au plaisir de vous y rencontrer !

Le président de l'arrondissement du Vieux-Longueuil,

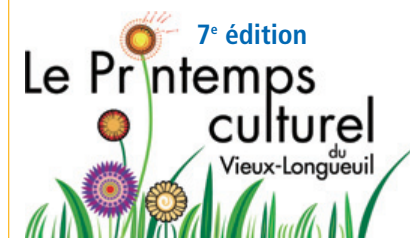

Claude Gladu



ACTUALITÉS



Spécial environnement 3-6
L'arbre en fête, collecte DDD
et *La petite corvée*



Printemps culturel du Vieux-Longueuil 7
Une centaine d'événements artistiques



Vieux-Longueuil fleuri 2005 8
Règlements et formulaire
de participation

Journée nationale des patriotes

Les services de l'arrondissement seront fermés le lundi 23 mai. Seule la piscine Olympia demeurera ouverte et l'horaire régulier des cours et du bain libre sera maintenu.

Séances du conseil d'arrondissement

Les prochaines séances publiques auront lieu les lundis 9 mai et 13 juin à 19 h à la mairie d'arrondissement, 300, rue Saint-Charles Ouest. On peut joindre le président ou les membres du conseil d'arrondissement par courriel à l'adresse suivante : president.vieux-longueuil@ville.longueuil.qc.ca ou par téléphone au 463-7081. Les procès-verbaux des séances sont disponibles dans Internet : longueuil.ca

Renseignements utiles



Nouveaux commerçants ou propriétaires d'une industrie

Est-ce que vous venez d'ouvrir une nouvelle entreprise dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil ou d'en acquérir une existante? Avez-vous soumis votre demande de permis d'affaires? Si non, vous devez entreprendre cette démarche dès maintenant, car ce document est non seulement d'une grande utilité pour la Ville, mais aussi pour vous-même. Ce permis vous permet entre autres :

- de vérifier si l'usage (bureau, vente au détail, restaurant, mécanique automobile, etc.) est conforme au zonage de l'immeuble ou du secteur convoité;
- de demander le permis d'affichage requis à cet effet et de vous informer des normes applicables à l'installation ou à la modification d'une enseigne (nombre et type d'enseigne);
- d'obtenir vos coordonnées afin que le Service de sécurité incendie ou le Service de police puissent vous joindre rapidement en cas de sinistre ou de vol dans votre établissement;
- de tenir à jour une liste des entreprises situées sur le territoire de l'arrondissement;

Vous pouvez vous procurer votre permis d'affaires ou votre permis d'affichage au Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection, au 777, rue d'Auvergne.

Renseignements : 463-7083

Vente-débarras



Si vous avez fait votre grand ménage du printemps et envisagez d'organiser une vente-débarras, sachez qu'aucun permis n'est exigé. Toutefois, la personne qui procède à une telle vente doit satisfaire aux exigences suivantes :

- tenir une seule vente-débarras par année;
- tenir la vente-débarras de 9 h à 20 h pendant, au plus, trois jours consécutifs;
- annoncer la vente-débarras par une enseigne seulement à l'endroit où a lieu cette vente – l'affichage sur poteau d'utilité publique ou sur lampadaire est strictement interdit;
- procéder à la vente-débarras sur son propre terrain – la vente ne doit pas empiéter sur le trottoir, sur la rue ou sur tout autre endroit du domaine public.

Renseignements :

Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection, 463-7100, poste 2567

Pour le plaisir des promenades à vélo

Le réseau récréatif du Vieux-Longueuil : 95 km de pistes cyclables... et bien plus !

Dès le début du printemps, avec le temps plus clément, la plupart d'entre vous n'hésitent pas à enfourcher leur vélo ou à chausser leurs espadrilles pour parcourir quelques kilomètres. Profitez donc de l'occasion pour vous lancer à l'assaut des nombreuses pistes cyclables et sentiers piétonniers qui vous attendent.

L'arrondissement du Vieux-Longueuil s'est toujours distingué grâce à son réseau récréatif constitué de 95 km de sentiers polyvalents. Ce réseau récréatif représente l'ossature du territoire, car il relie les secteurs résidentiels aux 65 parcs et terrains de jeux ainsi qu'aux équipements récréotouristiques majeurs, dont :

- **Le Parc régional de Longueuil.** L'endroit idéal pour se détendre, pour se tenir en forme, pour s'amuser ou même pour apprendre. Des événements et des activités y sont organisés en toutes saisons pour plaire aux amateurs de plein air et de sports: ornithologie, ski de fond, raquette, marche, cyclisme, etc.

- **Les aménagements en rive du fleuve Saint-Laurent.** Grâce aux cinq passerelles aménagées au-dessus de la route 132 et intégrées au réseau cyclable, il est possible d'accéder au parc Marie-Victorin, à la promenade René-Lévesque, à la Pointe-du-Marigot et au Port de plaisance Réal-Bouvier, qui est d'ailleurs doté d'une halte routière pour les véhicules récréatifs. Ce site, très prisé des cyclistes et des amateurs de plaisirs nautiques, est relié par bateau-passeur à l'île Charron et par navette fluviale au Vieux-Port de Montréal.

- **Le golf municipal du Parcours du Cerf.** Le golf comprend deux parcours de 18 trous. Un site fort apprécié des golfeurs.

Pour ceux qui souhaitent parcourir de plus grandes distances, n'oubliez pas que le réseau récréatif est intégré à la Route verte. Si l'envie vous prend de naviguer sur les eaux du fleuve, sachez qu'un bateau-passeur et une navette fluviale offrent ce service.



Renseignements :

Parc régional de Longueuil 468-7617
 Parcours du cerf 468-1142
 Port de plaisance Réal-Bouvier 442-9575
 • Bateau-passeur Longueuil V www.navark.net ou 651-9485
 • Navette Longueuil-Montréal (514) 281-8000
 Route verte www.routeverte.com ou (514) 521-8356

Stationnement interdit dans les voies cyclables

Les automobilistes devront à nouveau partager la route avec les cyclistes. Jusqu'au 15 novembre, la circulation et le stationnement de tout véhicule sont interdits dans l'espace réservé aux voies cyclables.

Renseignements : Service de police, 463-7087

Les chiens ont leurs parcs !



Avec l'arrivée du beau temps, quel plaisir pour les chiens de pouvoir courir allègrement sur de grands terrains vides. Heureusement, l'arrondissement du Vieux-Longueuil offre des espaces clôturés réservés à cette fin. Il s'agit du terrain du réservoir Julien-Lord et du parc pour chiens du chemin Du Tremblay, situé près du dépôt à neige, aux limites de Boucherville et du Vieux-Longueuil. D'ailleurs, ce site nouvellement réaménagé, propose aux usagers des aires plus ombragées, des bancs neufs et des poubelles additionnelles.

Deux autres endroits sont autorisés, mais les chiens doivent être tenus en laisse, il s'agit du jardin du métro et de l'espace de verdure situé le long de la rue De La Barre. Par contre, même tenus en laisse, les chiens sont interdits dans les lieux publics, tels que les pistes cyclables, les parcs et les espaces verts de l'arrondissement, autres que ceux mentionnés plus haut.

Rappelons aussi qu'au cours d'une promenade, le propriétaire d'un chien doit entre autres :

- enlever immédiatement les matières fécales produites par le chien;
- faire en sorte que le chien ne porte atteinte ni à la sécurité ni au bien-être des citoyens;
- tenir en tout temps le chien en laisse lorsqu'il se trouve à l'extérieur de son propre terrain.



L'arbre en fête

Spécial
environnement



Samedi 7 mai de 8 h 30 à 12 h 30
Colisée Jean-Béliveau
1755, Boulevard Jacques-Cartier Est
À l'intersection du boulevard Jacques-Cartier

L'événement annuel L'arbre en fête est non seulement une occasion pour les citoyennes et les citoyens de recevoir gratuitement un arbre, mais c'est aussi le moment idéal pour obtenir des précieux renseignements sur la plantation, l'entretien des arbres et l'environnement. Des spécialistes seront sur place pour répondre à vos questions !

Pour obtenir un arbre il faut...

1 Remplir un formulaire de réservation d'arbre*

Préinscription obligatoire

Pour remplir ce formulaire, vous devez vous présenter, avec l'original de votre compte de taxes municipales 2005, à l'endroit suivant et à l'une des dates mentionnées :

Lieu : 777, rue d'Auvergne

Dates : Lundi 2 mai de 8 h à 19 h

Mardi 3 mai de 8 h à 19 h

Mercredi 4 mai de 8 h 30 à 16 h 30

Jeudi 5 mai de 8 h 30 à 16 h 30

* Un arbre par personne résidant dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil et par compte de taxes municipales 2005, incluant les habitations en copropriété.

Le choix de l'arbre s'effectue seulement le samedi 7 mai !

Inscrivez-vous rapidement, car plus l'heure de votre séance de distribution est tôt, plus grandes sont vos chances d'obtenir l'essence d'arbre désirée.

2 Se présenter à la séance de distribution

La séance de distribution se tiendra à *L'arbre en fête*, le samedi 7 mai de 8 h 30 à 12 h 30. Pour prendre possession de votre arbre, vous devez vous présenter à l'heure qui vous aura été assignée lors de l'inscription (l'heure inscrite sur votre formulaire). En plus de votre arbre, vous recevrez également un sac de compost.



Des spécialistes aux conseils judicieux

Des spécialistes seront sur place pour répondre à toutes vos questions. Si vous avez besoin de conseils d'horticulture ou sur la plantation, l'entretien et l'émondage des arbres, présentez-vous à l'un de nos stands d'information :

Stand de l'arrondissement du Vieux-Longueuil



- Plantation et entretien des arbres
- Déchets domestiques dangereux
- Matières recyclables

Stands des exposants

C'est avec plaisir que les exposants vous offriront la possibilité de louer les outils requis pour les petits et gros travaux ou d'acheter quelques plantes pour agrémenter votre aménagement.

- Info-Excavation
- Lou-tec
- Pépinière Via inc.



Stand du Service des bibliothèques



- Feuilletez sur place la collection de livres et documents sur les arbres, l'horticulture ornementale et l'environnement.
- Profitez-en également pour découvrir les nouveautés et les services offerts dans les bibliothèques.

Stand de la Société d'horticulture et d'écologie de Longueuil inc. (SHELI)



- Renseignements horticoles
- Calendrier des activités 2005 de la SHELI

Stand Info-pesticides

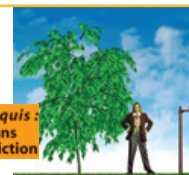
- Conseils et méthodes alternatives

5 essences d'arbres disponibles

Premiers arrivés, premiers servis !
Les quantités sont limitées.

Caragancier de Lorberg

Espacement requis :
Hydro-Québec
sans restriction



Févier 'Skyline'

Espacement requis :
7 m
Hydro-Québec



Érable de l'Amur

Espacement requis :
Hydro-Québec
sans restriction



Érable rouge

Espacement requis :
8,5 m
Hydro-Québec



Épinette de Serbie

Espacement requis :
7,5 m
Hydro-Québec



Pour plus d'information concernant les caractéristiques des essences d'arbres, visitez la section de l'arrondissement du Vieux-Longueuil du site Internet (longueuil.ca).

Dessins d'arbres extraits du Répertoire des arbres et arbustes ornementaux, publié par Hydro-Québec, édition 1998.



Cet événement est organisé par le comité sur l'embellissement et l'environnement de l'arrondissement du Vieux-Longueuil, en collaboration avec la Société d'horticulture et d'écologie de Longueuil inc.

Renseignements : 463-7080



L'importance d'entretenir nos arbres

- La présence d'arbres dans notre environnement est essentielle pour plusieurs raisons. Non seulement ils embellissent nos quartiers et nous protègent du soleil, mais les arbres contribuent aussi à purifier l'air que nous respirons.
- En effet, le jour, les arbres absorbent du gaz carbonique et autres gaz polluants, ils filtrent les poussières en suspension et rejettent de l'oxygène dans l'atmosphère. La nuit, ce processus est inversé, c'est-à-dire que les arbres absorbent de l'oxygène et rejettent du gaz carbonique.
- Un arbre absorbe toutefois 15 fois plus de gaz carbonique qu'il n'en rejette, contribuant ainsi à réduire l'effet de serre, d'où l'importance des arbres dans notre environnement.

Où et comment planter un arbre ?

Avant de planter un arbre, il faut prendre certaines précautions pour en maximiser les chances de survie. La règle d'or est de planter le bon arbre au bon endroit.

1. Choisir le bon endroit

Soyez prévoyant, car le petit arbre deviendra grand ! Assurez-vous qu'il ne viendra pas nuire ou endommager les services d'utilité publique. Ainsi, selon le diamètre et la hauteur que votre arbre atteindra lorsqu'il sera mature, il est suggéré de prévoir une distance de :

- 8 mètres des câbles électriques;
- 3 mètres des luminaires des rues;
- 2 mètres des câbles téléphoniques ou des conduites d'aqueduc et de gaz;
- 1 mètre des égouts.

2. Choisir le bon moment

Les feuillus à racines nues doivent être plantés pendant la période de repos végétatif, soit après le dégel du sol, mais avant l'ouverture des bourgeons ou, sinon, à l'automne, après la chute des feuilles, mais avant que le sol ne gèle.

Pour les conifères et les feuillus en motte ou en pot, la plantation doit idéalement être effectuée au printemps. Toutefois, elle peut aussi être réalisée jusqu'au mois d'octobre, mais il faut alors considérer la température; il ne doit pas faire trop chaud ni trop froid.

3. Respecter les étapes de la plantation

Les travaux de préparation du sol, la dimension de la fosse et la qualité de la terre sont des éléments essentiels à la réussite d'une plantation d'arbre (voir croquis 1 à la page 5).

La fosse de plantation

Creusez toujours un trou dont les dimensions minimales correspondent à deux fois la largeur de la motte ou des racines et à une fois et demi leur hauteur.

De plus, il est souhaitable d'ameublir la terre au fond du trou sur une épaisseur de 15 cm et assurer un bon drainage dans le cas d'un sol argileux. Pour faciliter le développement des

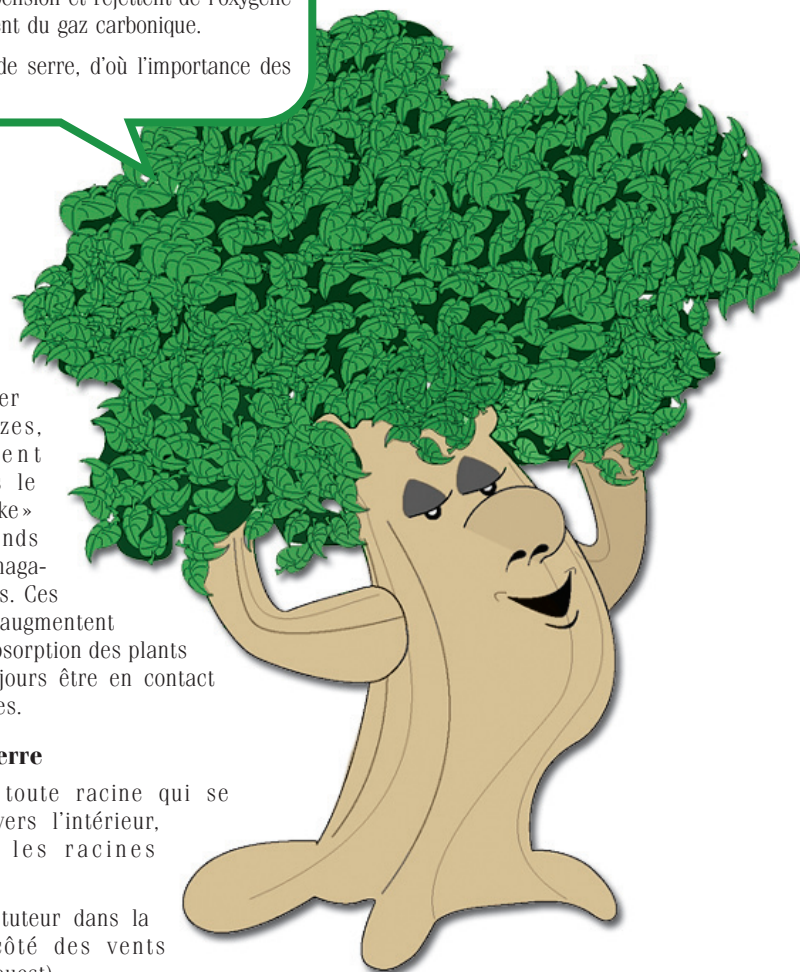
racines, vous pouvez ajouter des mycorhizes, communément vendues sous le nom de « Myke » dans les grands magasins ou magasins spécialisés. Ces champignons augmentent l'efficacité d'absorption des plants et doivent toujours être en contact avec les racines.

La mise en terre

- Supprimez toute racine qui se développe vers l'intérieur, ainsi que les racines abîmées.
- Installez le tuteur dans la fosse du côté des vents dominants (ouest).
- Mettez l'arbre en place en prenant soin de bien étaler les racines et en gardant le collet à l'affleurement du sol.
- Remplissez la fosse avec un mélange constitué d'un tiers de terre provenant de la fosse, un tiers de compost et un tiers de mousse de tourbe, auquel vous pouvez ajouter de la poudre d'os.
- Tassez fermement la terre pour éliminer les poches d'air. Un arrosage abondant est essentiel pour affermir la terre.
- Fixez l'arbre au tuteur à l'aide d'un tuyau d'arrosage ou d'une sellette et évitez que l'attache soit trop lâche pour prévenir les blessures par frottement sur le tuteur.
- Évitez aussi de tailler un arbre durant la première année de plantation, car la mise en terre représente déjà pour celui-ci un stress majeur.

Les mesures de protection et d'entretien

- Aménagez une cuvette autour du tronc d'arbre pour retenir l'eau à l'aide d'un paillis d'une épaisseur de 8 à 12 cm. Le paillis représente de multiples avantages : il conserve l'humidité, empêche la croissance de mauvaises herbes, prévient le soulèvement par le gel et minimise les écarts de température du sol.
- Arrosez copieusement au niveau du tronc en période de sécheresse et durant tout l'été, au moins deux fois par semaine.
- Avant l'hiver, aplanissez la cuvette pour éviter que l'eau s'accumule, car le gel peut faire soulever le plant. Installez également un grillage contre les rongeurs.



Saviez-vous...

- Qu'en 1986, près de 25 000 arbres ont été dénombrés sur le territoire du Vieux-Longueuil, soit dans les parcs, les espaces boisés et les emprises de rues ?
- Que cet inventaire, qui a permis de compiler les caractéristiques et la localisation de chaque arbre, compte aujourd'hui plus de 35 500 arbres ?
- Qu'en 1990, une politique de foresterie urbaine a été établie dans le but de planifier la plantation des arbres et les travaux liés à leur conservation et à leur entretien ?

Depuis, plusieurs dispositions du règlement de zonage ont été prévues afin de préserver cette foresterie urbaine qui représente notre richesse patrimoniale et environnementale. Vous trouverez ci-dessous quelques extraits de la réglementation.

Une réglementation pour préserver nos espaces verts

Aménagement extérieur

À la suite de l'obtention d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation pour procéder à une nouvelle construction, un propriétaire doit respecter un délai maximal de 18 mois pour réaliser l'aménagement de son terrain. Cet aménagement consiste à gazonner le terrain et à l'agrémenter d'arbres et d'arbustes.

Une fois complété, cet aménagement doit être continuellement tenu en bon état et entretenu convenablement. Tout arbre ou arbuste exigé par la réglementation municipale doit être remplacé lorsqu'il est mort ou lorsque plus de la moitié de ses branches ne présentent aucune végétation.

Plantation d'arbres

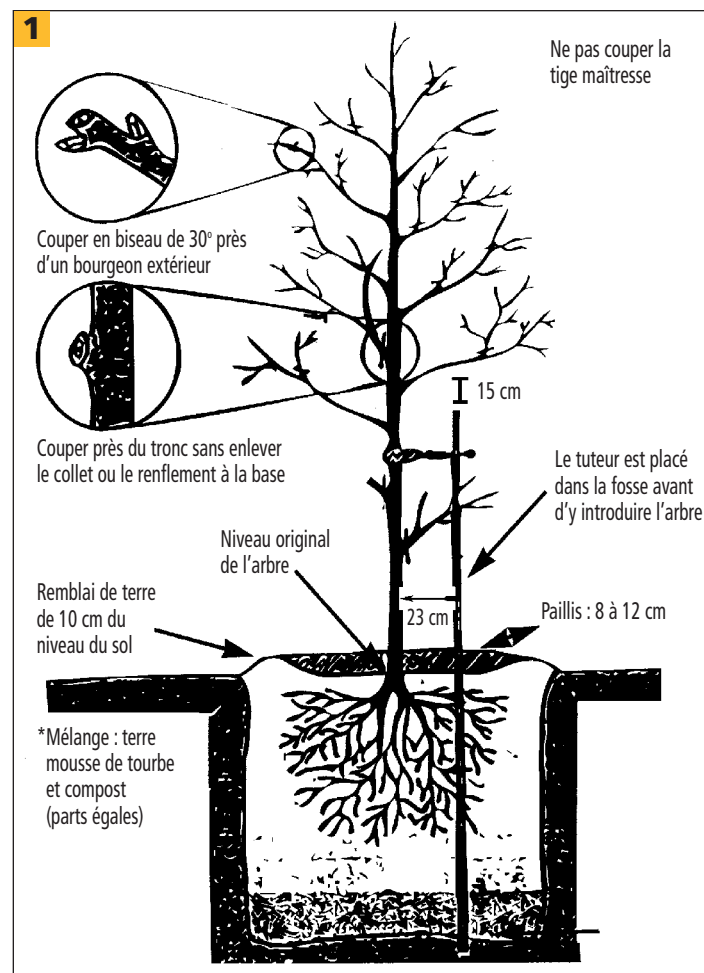
Le nombre d'arbres obligatoire à planter est déterminé selon certaines normes. La norme la plus courante consiste à planter un arbre ou un arbuste, ou les deux à la fois, pour chaque 125 m² ou partie de 125 m² de superficie de terrain vacant. Le calcul de la superficie du terrain ne comprend donc pas les espaces bâtis et les aires pavées.

Il y a également des restrictions quant à certaines essences d'arbres. À titre d'exemple, la plantation de peupliers, d'érables argentés, d'érables à Giguère et de saules n'est autorisée qu'à plus de trois mètres de toute limite d'emprise de rue.

Emprise de rue

La plantation d'arbres ou d'arbustes est permise dans la bande de terrain qui fait partie de l'emprise de rue, mais il faut d'abord obtenir la permission écrite du Service des travaux publics. Cette autorisation mentionnera l'endroit et les essences qui peuvent y être plantées.

Si vous constatez qu'un arbre situé dans l'emprise de rue est endommagé par le vent, le verglas ou la neige, vous devez en aviser le Service des travaux publics qui verra à mandater un émondeur pour effectuer les travaux d'élagage.



Vous avez un arbre à abattre ? Faites-en don !

Avant de procéder à l'abattage d'un arbre, avez-vous songé à en faire don à l'arrondissement ? Dans plusieurs cas, si le tronc de votre arbre possède un diamètre de moins de 10 pouces, votre arbre pourrait être relocalisé dans un des parcs du Vieux-Longueuil. Communiquez avec le Service des travaux publics, un horticulteur viendra évaluer l'état de votre arbre et procédera aux opérations de relocalisation, et ce, gratuitement.

☎ Service des travaux publics, division parcs et espaces verts, 463-7100, poste 2527

Abattage d'arbres

Sur tout terrain vacant ou terrain situé à l'intérieur du site du patrimoine, il est interdit d'abattre un arbre de plus de 10 cm de diamètre, mesuré à 30 cm du sol, sans avoir préalablement obtenu un certificat d'autorisation du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection.

Pour un terrain vacant de moins de 10 000 m², l'obtention du certificat est conditionnelle à la conservation d'au moins un arbre pour chaque partie de 125 m² de la superficie du terrain.

Dans le cas d'un terrain du site du patrimoine, ce certificat est conditionnel au remplacement de chaque arbre abattu par un autre dont le diamètre minimal est de 50 mm et plus, mesuré à 1,40 m du sol.

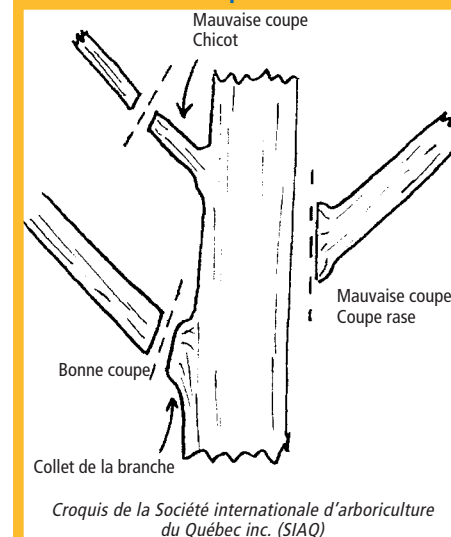
Tout propriétaire peut procéder à l'abattage d'un arbre sur son terrain privé à la condition que le nombre d'arbres existants sur son terrain corresponde aux exigences du règlement de zonage.

Élagage et étiépage des arbres

L'élagage et l'étiépage sévères de tout arbre sont aussi prohibés. Au moment des travaux d'élagage, la forme naturelle de l'arbre doit être conservée et un maximum de 25 % du volume total des branches de l'arbre peut être coupé.

D'ailleurs, si vous avez un arbre de grande dimension sur votre terrain, il est fortement conseillé de recourir aux services de spécialistes reconnus, membres de la Société internationale d'arboriculture du Québec (SIAQ - www.siaq.org).

Comment couper une branche



Pesticides : utilisation interdite

Depuis janvier 2004, l'application des pesticides (insecticides, herbicides et fongicides) est interdite sur l'ensemble du territoire de Longueuil. Le règlement encourage les solutions de rechange et l'utilisation de pesticides à faible impact.

Renseignements : Info-pesticides, 463-7333

Renseignements

- Emprise de rue et émondage : Service des travaux publics, 463-7100, poste 2527
- Aménagement extérieur et règlement de zonage : Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection, 463-7100, poste 2567



DÉCHETS DOMESTIQUES DANGEREUX

Les collectes auront lieu au 777, rue d'Auvergne

(à l'intersection de la rue De Gentilly Est)

28 et 29 mai de 8 h à 16 h
15 et 16 octobre de 8 h à 16 h

À ne pas manquer ! Deux collectes en 2005

Profitez du grand ménage printanier pour vous débarrasser des déchets domestiques dangereux (DDD), aussi appelés résidus domestiques dangereux (RDD). Veuillez noter que les pneus ne sont pas acceptés à la collecte des DDD.

Les DDD sont souvent identifiés par les symboles suivants :



Corrosif : détruit, ronge et brûle les matériaux ainsi que la peau.



Toxique : agit comme poison sur les êtres vivants.



Inflammable : s'enflamme facilement et brûle vivement.



Explosif : peut causer une explosion ou un dégagement de vapeur nocive.

Jouets, meubles et vêtements : une deuxième vie !

Des organismes communautaires seront sur place et ramasseront les jouets, les vêtements et les meubles dont vous désirez vous départir. Ces objets seront ensuite triés et distribués à des personnes démunies.

Il faut noter que les dépôts tenus par les organismes communautaires de votre quartier demeurent ouverts toute l'année à leur adresse habituelle.



Saviez-vous que...

Près de 80 % des DDD sont recyclables ou réutilisables ? Exemples : peinture, solvant, huile à moteur, etc.

Même si les DDD ne représentent que 1 % de la masse totale des déchets, leur toxicité constitue par contre la plus grande menace pour la santé humaine et pour l'environnement. Si ces déchets ne sont pas traités convenablement, ils contamineront l'air que nous respirons et l'eau que nous consommons.

Alors, n'oubliez pas les prochaines collectes DDD pour vous en débarrasser !



**Preuve de résidence exigée
(permis de conduire)**

Triez bien vos matières recyclables !

Les matières décrites ci-dessous sont acceptées, il faut toutefois les déposer séparément dans votre bac. D'un côté le papier et le carton ficelés pour former un paquet ou accumulés dans un sac de papier et, de l'autre côté, les autres matières en vrac.

Le verre

Tous les contenants en verre (bouteilles et bocaux) sont recyclables à l'infini, peu importe leur couleur. Il faut par contre :

- rincer les bouteilles, c'est une question d'hygiène;
- déposer séparément contenant et bouchon, puisqu'ils ne sont pas nécessairement fabriqués à partir de la même matière;
- ne pas déposer dans le bac de la vitre, des ampoules, de la vaisselle ou de la porcelaine; ils peuvent contenir des contaminants tels que du plomb ou de la résine.

Les contenants en plastique

Il existe différents types de plastique à partir desquels sont fabriqués les contenants, dont certains ont un potentiel plus élevé de recyclage que d'autres. Pour savoir quel est le type de plastique utilisé, il suffit de rechercher sur le contenant un triangle formé de trois flèches dans lequel apparaît un chiffre de 1 à 7. Seul le plastique portant le numéro 6 n'est pas accepté.

Le papier et le carton

Le papier et le carton représentent 34,3 % des matières résiduelles produites par un ménage québécois. Le papier fin bien trié peut être recyclé jusqu'à sept fois. En plus de préserver nos ressources naturelles, le recyclage du papier permet un important gain net d'énergie et évite certains risques environnementaux inhérents à la fabrication du papier à partir de matières vierges.

- Déposez-le dans le bac de récupération. Évitez toutefois d'y déposer du papier souillé.
- Retirez les circulaires de l'enveloppe de plastique.

Le carton ondulé est employé dans la fabrication de contenants, notamment les boîtes de transport, tandis que le carton non ondulé est utilisé pour les boîtes de céréales, les boîtes de chaussures et les emballages de denrées sèches. Toutefois, avant de les déposer dans le bac, il faut :

- aplatir les boîtes de carton pour faire davantage de place dans votre bac de récupération;
- éviter de déposer dans le bac des cartons souillés tels que des boîtes de pizza. Les cartons de jus, de lait et de crème sont aussi acceptés, mais il faut veiller à :
 - bien rincer le contenant; c'est une question d'hygiène;
 - déposer le bouchon de plastique séparément du contenant dans votre bac de récupération;
 - écraser les contenants en carton.

Le métal

En petite quantité, le métal peut être déposé dans le bac.

Les boîtes de conserve sont recyclables à l'infini. Il faut simplement :

- les rincer avant de les déposer dans le bac;
- enlever les étiquettes qui les recouvrent;
- rabattre les couvercles dans les boîtes pour éviter tout risque de blessure.

L'aluminium peut aussi être recyclé à l'infini. De plus, produire de l'aluminium à partir de matières récupérées ne nécessite que 5 % de l'énergie nécessaire à la fabrication d'aluminium primaire. Les assiettes et le papier d'aluminium sont recyclables, mais il faut les :

- Rincer avant de les mettre dans le bac.

Pour en apprendre davantage sur l'ABC du recyclage à domicile, vous pouvez consulter le site Internet de Recyc-Québec (www.recyc-quebec.gouv.qc.ca).

Pour toute autre information, communiquez avec le **Service des travaux publics, au 463-7084.**

Boulevard Fernand-Lafontaine

Interdit à la circulation lourde !

Dès le 1^{er} mai, la circulation lourde sera interdite en tout temps sur le boulevard Fernand-Lafontaine, entre les boulevards Roland-Therrien et Jean-Paul-Vincent.

Cette mesure vise à préserver la qualité de vie de ce secteur à vocation strictement résidentielle et à éliminer l'impact très néfaste de la circulation lourde sur l'infrastructure de la chaussée.

Puisque le boulevard Fernand-Lafontaine dessert des zones résidentielles et ne fait pas partie du réseau artériel de la Ville, les camions devront emprunter les voies artérielles qui ceinturent ce secteur.

Des panneaux de signalisation interdisant la circulation de camions seront installés aux extrémités de cette portion du boulevard et à tout autre endroit jugé nécessaire.

Loisir, culture et vie communautaire



Durant les trois prochains mois, joignez-vous à l'euphorie des créateurs en participant à la centaine d'événements artistiques réalisés par les partenaires culturels et communautaires de l'arrondissement. Des expositions, des spectacles variés de danse, de musique, de chant choral et de théâtre, des conférences et des activités littéraires prendront l'affiche dans une trentaine de lieux de diffusion.

Pour plus de détails, consultez la brochure disponible dans les édifices municipaux ou le site Internet (longueuil.ca) ou téléphonez au 463-7181.

Hommage à Jacques Ferron

La 7^e édition du Printemps culturel du Vieux-Longueuil rendra un hommage posthume à Jacques Ferron, en présentant des événements spéciaux commémorant le 20^e anniversaire de son décès. Médecin de profession et écrivain engagé, il vécut à Longueuil de 1949 à 1985. Son œuvre empreinte d'humanisme compte parmi les joyaux de la littérature québécoise et fut couronnée de plusieurs prix, dont le prix du Gouverneur général en 1962, le prix Duvernay en 1972, et le prix Athanase-David en 1977. Sa mémoire est désormais liée au Centre culturel qui porte fièrement son nom depuis 1987.

Jusqu'au 24 avril, une exposition intitulée *Jacques Ferron, l'écrivain engagé* sera présentée au Centre culturel Jacques-Ferron, en collaboration avec la Société des amis de Jacques Ferron, la Société historique et culturelle du Marigot et la Société d'histoire de Longueuil. On pourra revivre toute une époque par le biais de manuscrits, d'œuvres littéraires, de textes polémiques et de photos de Ville Jacques-Cartier. Le grand public est invité du mercredi au dimanche de 12 h à 16 h ainsi que le jeudi et vendredi de 12 h à 16 h et de 19 h à 22 h.

Le jeudi 21 avril, *Sur les traces de Jacques Ferron* propose une sortie culturelle originale qui combine une visite des lieux (Longueuil/Ville Jacques-Cartier) qui ont marqué la vie et l'œuvre



Photo : Michel Pratt © Le Québec en images, CCDMD

de Jacques Ferron, en compagnie de Michel Pratt, président de la Société historique et culturelle du Marigot, un spectacle *La chaise du Maréchal Ferrant* et une visite de l'exposition *Jacques Ferron, l'écrivain engagé*.

Le départ est prévu à 10 h 30 de la Place Desormeaux et le retour vers 16 h 45. Le coût de 40 \$ inclut le transport en autobus de luxe, les visites, le spectacle, le dîner (taxes et service), la collation et les taxes.

Finalement, le jeudi 21 avril à 20 h, assistez au spectacle *La chaise du maréchal ferrant* avec André Lemelin, conteur. Enchanté par sa lecture du très beau conte de Jacques Ferron, André Lemelin nous le raconte à sa manière. Une soirée présentée par le Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire à la chapelle Saint-Antoine située au 150, rue Grant. Le coût est de 12 \$.

Gilles Gauthier, auteur jeunesse

Porte-parole 2005



Photo : Pierre Charbonneau

Auteur de théâtre, de contes et de romans pour les jeunes, Gilles Gauthier est résidant du Vieux-Longueuil. Grâce à ses personnages de *Babouche*, *Chausson*, *Marcus la Puce*, *Edgar le bizarre* et aux curieux triplés de sa série *L'enfant parfait*, il est l'un des auteurs favoris des jeunes lecteurs.

Semaine des aînés-es de Longueuil

Du 17 au 29 mai

12^e édition

Sous la présidence d'honneur de Thérèse Rhéaume

Organisée par des représentants d'organismes de personnes âgées et le Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire de l'arrondissement du Vieux-Longueuil, la *Semaine des aînés-es de Longueuil* a rassemblé au cours des dernières éditions plus de 8 000 participants enthousiastes et distribué plus de 900 médailles de participation.

Tout au long de la semaine, des activités récréatives variées seront offertes, permettant aux participants de se regrouper et de profiter de beaux moments de plaisir. Que ce soit le billard, la pétanque, les quilles, le scrabble, les cartes ou les échecs, les aînés sauront certes s'amuser !

Pour les membres du comité organisateur, la Semaine des aînés est l'occasion de démontrer les capacités de s'organiser de cette clientèle et de s'impliquer financièrement auprès de la communauté, en remettant une ristourne importante des recettes recueillies. Les onze dernières éditions auront permis de remettre plus de 20 000 \$ à des causes touchant les personnes âgées.

Les nouveautés pour l'édition 2005 :

- Tournoi de tennis, le 19 mai, au tennis Saint-Charles, sous la présidence d'honneur de Mario Messier
- Compétition de natation, le 20 mai, à la piscine Olympia
- Journée de clôture, le 29 mai, à l'école secondaire Gérard-Filion
- Tournoi de golf, le 13 juin, à Sainte-Madeleine, sous la présidence d'honneur de Raymond Gagné, en collaboration avec la Fondation Le Semeur
- De nouvelles disciplines : les échecs, le scrabble et le cribble

Oui, cette année je participe!

☎ 463-7085 ou 651-7139

La Virée du Vieux-Longueuil

**Le dimanche 19 juin dès 8 h 30
Rouler pour une bonne cause !**

Pour une troisième année consécutive, les restaurants McDonald's de la région participent à l'organisation de la Virée du Vieux-Longueuil en collaboration avec l'arrondissement du Vieux-Longueuil et la station de radio FM 103,3.

Les fonds amassés lors de l'événement seront remis à parts égales à deux organismes communautaires du Vieux-Longueuil œuvrant auprès d'enfants, soit le Centre de l'épanouissement de l'enfant Pinocchio et le Centre communautaire Le Trait d'Union. L'an dernier, plus de 1 100 personnes avaient participé à l'événement, ce qui a permis d'amasser plus de 4 000 \$ qui ont été remis à des associations du milieu.

Le circuit sécuritaire de 25 km et d'une durée d'environ 3 heures s'adresse à toute la famille. Vous pouvez participer en vélo ou en patins à roues alignées. Le départ sera donné à 10 h au parc de Normandie et une halte est prévue à mi-parcours. À l'arrivée, pique-nique et animation sont prévus en plus du spectacle offert par la populaire chanteuse Gabrielle Destroismaisons qui a accepté d'être la porte-parole de *La Virée du Vieux-Longueuil 2005*.

Pour vous inscrire, procurez-vous un formulaire d'inscription disponible dans les restaurants McDonald's de l'arrondissement du Vieux-Longueuil, dans le guide loisir estival, au Centre



Jeanne-Dufresnoy, situé au 1, boulevard Curé-Poirier Est, ou au Centre communautaire Le Trait d'Union, au 3100, rue Mousseau. Vous pouvez remettre votre inscription sur place avec un chèque ou mandat-poste au nom de *La Virée du Vieux-Longueuil* ou encore envoyer le tout par la poste à l'adresse suivante :

3^e édition • Dans le cadre du grand McDon

Ville de Longueuil

Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire
C.P. 5000, Longueuil (Québec) J4K 4Y7

Coûts d'inscription

Avant le 3 juin :

7 \$/individu, 15 \$/famille ou groupe*

Après le 3 juin :

10 \$/individu, 18 \$/famille ou groupe*

*Maximum de 5 personnes

Renseignements : 463-7100, poste 2384



Concours Vieux-Longueuil fleuri 2005

Édition
25 ans

Inscrivez-vous avant le 8 juillet !

Il y a 25 ans déjà, le concours Vieux-Longueuil fleuri prenait racine. Au fil des ans, ce concours qui récompense l'effort des citoyens dans l'embellissement de leur environnement a permis à des centaines d'horticulteurs en herbe de partager leur amour des fleurs et des plantes. Si vous cultivez vous aussi cette passion et que votre aménagement paysager est digne de mention, alors faites-vous une fleur et inscrivez-vous dès maintenant !

Vous êtes passionnés d'horticulture ? Vous êtes déjà en train de feuilleter vos livres pour choisir les fleurs et les plantes qui agrémenteront prochainement vos plates-bandes ou vous réfléchissez déjà aux modifications que vous apporterez à votre aménagement paysager ? Si vous croyez que vos efforts contribuent à embellir votre quartier, alors ne tardez pas et inscrivez-vous avant le 8 juillet au concours *Vieux-Longueuil fleuri*.

Pour être admissibles à l'édition 2005 de ce concours, les propriétaires ou les locataires devront s'inscrire dans l'une des cinq catégories indiquées sur le formulaire. Seuls les gagnants des premiers prix des trois dernières années, soit 2002, 2003 et 2004, ne sont pas admissibles.

Dès la mi-juillet, un comité de sélection, formé de membres de la Société d'horticulture et d'écologie de Longueuil inc. (SHELI), parcourra les rues afin d'identifier les plus beaux aménagements paysagers des participants inscrits. Le choix des nominés de chaque catégorie s'effectuera à l'aide d'une grille d'évaluation.

Les locataires ou propriétaires de l'arrondissement du Vieux-Longueuil désireux de participer à ce concours doivent remplir et transmettre le formulaire ci-dessous, avant le 8 juillet, à l'adresse suivante :

**Bureau d'arrondissement
du Vieux-Longueuil**
300, rue Saint-Charles Ouest
Longueuil (Québec) J4H 1E6

Les gagnants seront honorés à l'occasion d'une réception civique qui aura lieu au cours du mois d'octobre. Le concours est réalisé par le comité sur l'embellissement et l'environnement du Vieux-Longueuil, et ce, grâce à la collaboration précieuse des membres de la SHELI et de l'Association longueuilloise des photographes amateurs (ALPA).



La SHELI déménage !

Présente dans le milieu depuis 25 ans, la Société d'horticulture et d'écologie de Longueuil (SHELI) est heureuse d'inviter la population à visiter son nouveau local situé au 205, chemin de Chambly, à proximité de la rue Saint-Charles.

Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 15 h, les citoyens intéressés par l'horticulture et l'écologie y retrouveront de nombreux services regroupés : une bibliothèque spécialisée, des logiciels d'horticulture, des documents variés et un service de référence. Des ateliers et des rencontres seront éventuellement offerts à cet endroit.

Renseignements : 646-2621



La petite corvée du Parc régional de Longueuil

Une affaire d'équipe et de cœur !

Le samedi 7 mai prochain de 8 h à 14 h se tiendra la 13^e édition de *La petite corvée*. Cette opération annuelle de grand nettoyage des sentiers et des boisés du Parc régional de Longueuil vise avant tout à protéger le parc contre l'accumulation de déchets laissés par des gens peu soucieux de l'environnement.

Parc urbain aux richesses naturelles, site privilégié de plein air et d'activités sportives, ce geste collectif est essentiel pour sauvegarder la propreté des aménagements et en maintenir la qualité.

Vous aimeriez donner un coup de main ?

L'âge minimum requis est de 8 ans et il suffit de confirmer votre participation en téléphonant au 468-7642. Tous les bénévoles inscrits sont admissibles au tirage de prix de présence. La collation du matin et le dîner sont fournis. En cas de pluie, l'activité est remise au lendemain.

Concours Vieux-Longueuil fleuri 2005

Formulaire de participation

Date limite :

8 juillet 2005

✓ **Cochez la catégorie de votre choix** (vous devez vous inscrire dans une seule catégorie)

- maison unifamiliale**
(résidence conçue pour abriter une seule famille – détachée ou attachée)
- édifice multifamilial**
(bâtiment résidentiel abritant plus d'une famille – condos et appartements)
- balcon**
(excluant la maison unifamiliale)
- édifice commercial, industriel et institutionnel**
- cour arrière**
(aménagement au sol d'une maison unifamiliale ou d'un édifice multifamilial)

Prénom : _____ Nom : _____

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____ App.: _____ Longueuil (Québec)
(de l'aménagement)

Code postal : _____ Téléphone : _____

Inscrire les renseignements demandés en lettres moulées.
Tout formulaire incomplet ou illisible peut être rejeté.



Renseignements : Bureau d'arrondissement du Vieux-Longueuil, 463-7090 • SHELI, 646-2621